

États financiers consolidés de

**Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale**

31 mars 2016

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

31 mars 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds.....	4
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-22
Subventions - Annexe 1	23
Services associés - Annexe 2	24

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 13 juin 2016

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé des résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Élimination des comptes interfonds	2016 Total	2015 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Subventions (annexe 1)	53 274 200	2 070 910	-	-	55 345 110	52 394 059
Frais de scolarité	17 724 624	-	-	-	17 724 624	16 082 819
Revenus de contrats	6 091 950	-	-	-	6 091 950	6 397 885
Frais accessoires et de fournitures	3 203 650	-	-	-	3 203 650	2 956 540
Services associés (annexe 2)	2 170 057	1 101 095	1 745 920	(685 232)	4 331 840	4 199 531
Intérêts	161 989	-	294 500	-	456 489	625 774
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	1 044 528	-	664 180	(929 690)	779 018	534 533
Divers	4 517 079	-	-	-	4 517 079	4 765 668
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	-	4 884 830	-	-	4 884 830	5 297 239
	88 188 077	8 056 835	2 704 600	(1 614 922)	97 334 590	93 254 048
Charges						
Opérations						
Enseignement	58 278 661	-	-	-	58 278 661	56 741 771
Ressources pédagogiques	723 777	-	-	-	723 777	800 033
Affaires étudiantes	4 270 258	-	-	-	4 270 258	3 753 705
Administration	10 533 176	-	357 098	-	10 890 274	9 390 284
Ressources physiques	6 696 029	-	-	-	6 696 029	6 675 782
Projets spéciaux	3 095 395	368 917	-	-	3 464 312	3 558 865
Services associés (annexe 2)	1 611 157	-	1 023 143	(685 232)	1 949 068	2 126 392
	85 208 453	368 917	1 380 241	(685 232)	86 272 379	83 046 832
Autres						
Dons, bourses et aide financière	1 306 555	-	1 324 359	(929 690)	1 701 224	1 710 493
Mauvaises créances	105 000	-	-	-	105 000	130 656
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	183 960	-	-	-	183 960	182 280
Intérêts de la dette à long terme	-	562 843	-	-	562 843	611 468
Amortissement des immobilisations corporelles	-	6 341 904	-	-	6 341 904	7 612 517
	1 595 515	6 904 747	1 324 359	(929 690)	8 894 931	10 247 414
	86 803 968	7 273 664	2 704 600	(1 614 922)	95 167 310	93 294 246
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	1 384 109	783 171	-	-	2 167 280	(40 198)
Recouvrement des avantages sociaux futurs (note 10)	70 000	-	-	-	70 000	64 000
Excédent des produits sur les charges	1 454 109	783 171	-	-	2 237 280	23 802

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2016 Total	2015 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 13)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (insuffisance) au début	4 502 337	(2 686 000)	49 108	1 865 445	19 087 596	732	9 860 562	30 814 335	30 710 388
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 384 109	70 000	-	1 454 109	783 171	-	-	2 237 280	23 802
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	72 758	72 758	80 145
Transferts interfonds - Affectations d'origine interne de l'exercice courant (note 13)	(489 256)	-	(10 744)	(500 000)	500 000	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(23 094)	-	-	(23 094)	23 094	-	-	-	-
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin	5 374 096	(2 616 000)	38 364	2 796 460	20 393 861	732	9 933 320	33 124 373	30 814 335

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé des gains et pertes de réévaluation
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds de fonctionnement			Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2016 Total	2015 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 13)						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gains (pertes) de réévaluation au début	-	-	-	-	(2 532 984)	-	876 532	(1 656 452)	(1 427 596)
Gains (pertes) non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	-	-	-	-	-	-	(375 298)	(375 298)	163 816
Gains (pertes) non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	128 379	-	-	128 379	(392 672)
Gains (pertes) de réévaluation à la fin	-	-	-	-	(2 404 605)	-	501 234	(1 903 371)	(1 656 452)

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

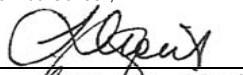
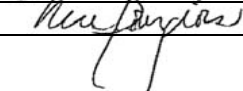
La Cité collégiale

État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2016

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2016 Total	2015 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	14 728 255	602 442	1 054 097	-	16 384 794	13 540 145
Subventions à recevoir	4 282 340	-	-	-	4 282 340	4 355 542
Débiteurs (note 4)	3 178 337	100 000	28 402	-	3 306 739	4 033 797
À recevoir du Fonds d'immobilisations	1 151 041 *	-	-	-	-	-
Stocks	47 025	-	-	-	47 025	51 831
Frais payés d'avance	469 724	-	-	-	469 724	320 107
	23 856 722	702 442	1 082 499	-	24 490 622	22 301 422
Immobilisations corporelles (note 5)	-	109 376 154	-	-	109 376 154	112 579 100
Subventions à recevoir	158 000	-	-	-	158 000	219 000
Autres montants à recevoir	-	200 000	-	-	200 000	300 000
Placements à long terme (note 6)	-	-	-	10 434 554	10 434 554	10 737 094
	24 014 722	110 278 596	1 082 499	10 434 554	144 659 330	146 136 618
Passif						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus	6 491 247	-	184 448	-	6 675 695	6 245 978
Salaires et retenues exigibles	9 160 958	-	-	-	9 160 958	7 566 058
Apports reportés (note 7)	2 792 057	-	897 319	-	3 689 376	4 328 181
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	-	1 002 065	-	-	1 002 065	1 020 829
	18 444 262	1 002 065	1 081 767	-	20 528 094	19 161 046
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	-	79 919 485	-	-	79 919 485	83 565 496
Dû au Fonds de fonctionnement	-	1 151 041 *	-	-	-	-
Dette à long terme (note 9)	-	10 216 749	-	-	10 216 749	11 347 193
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 10)	2 774 000	-	-	-	2 774 000	2 905 000
	21 218 262	92 289 340	1 081 767	-	113 438 328	116 978 735
Éventualités (note 15)						
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	-	19 491 421	-	-	19 491 421	18 708 250
Reçus à titre de dotation (note 11)	-	-	-	9 933 320	9 933 320	9 860 562
Affectés d'origine interne (note 13)	38 364	902 440	732	-	941 536	429 186
Non grevés d'affectations	2 758 096	-	-	-	2 758 096	1 816 337
	2 796 460	20 393 861	732	9 933 320	33 124 373	30 814 335
Gain (perte) de réévaluation cumulée	-	(2 404 605)	-	501 234	(1 903 371)	(1 656 452)
	2 796 460	17 989 256	732	10 434 554	31 221 002	29 157 883
	24 014 722	110 278 596	1 082 499	10 434 554	144 659 330	146 136 618

* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état consolidé de la situation financière, car ils s'éliminent.

Au nom du Conseil,

 , administrateur
 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Surplus (insuffisance) des produits sur les charges	2 237 280	23 802
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 884 830)	(5 297 239)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 341 904	7 612 517
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(131 000)	(171 000)
	3 563 354	2 168 080
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	2 844 086	3 432 136
	6 407 440	5 600 216
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 138 956)	(3 090 248)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution des montants à recevoir à long terme	100 000	105 000
Acquisition de placements à long terme	(3 401 286)	(5 960 389)
Disposition de placements à long terme	3 328 528	6 180 244
	27 242	324 855
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(1 020 829)	(1 253 627)
Émission de la dette à long terme	-	265 199
Diminution des subventions à recevoir	61 000	107 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	435 994	766 098
Apports reçus à titre de dotation	72 758	80 145
	(451 077)	(35 185)
Augmentation nette de l'encaisse	2 844 649	2 799 638
Encaisse au début de l'exercice	13 540 145	10 740 507
Encaisse à la fin de l'exercice	16 384 794	13 540 145

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (La Cité) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités de La Cité et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par La Cité.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujéti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujéti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Produits

Les subventions reçues du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits (suite)

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de bien sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers consolidés.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers consolidés ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Swap de taux d'intérêt

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, débiteurs, intérêts à recevoir, autres montants à recevoir, créditeurs et frais courus, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrat de location-acquisition	selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans le bilan consolidé. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 23 juin 2014 par le Conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
Actif			
Encaisse et marché monétaire	nul	5	30
Titres à revenu fixe	30	60	84
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	10	15
Actions étrangères	3	7	11
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 13 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	158 164	-	-	-	158 164
Gouvernement fédéral	1 424 387	197 006	4 465	290	1 626 148
Étudiants	-	-	319 470	1 166 312	1 485 782
Comptes-clients	735 769	42 431	23 827	147 535	949 562
Provision pour débiteurs	-	-	-	(912 917)	(912 917)
	2 318 320	239 437	347 762	401 220	3 306 739
	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	847 066	-	-	-	847 066
Gouvernement fédéral	1 121 688	171 542	7 407	115 911	1 416 548
Étudiants	-	-	234 493	1 005 349	1 239 842
Comptes-clients	1 179 135	36 645	9 289	113 189	1 338 258
Provision pour débiteurs	-	-	-	(807 917)	(807 917)
	3 147 889	208 187	251 189	426 532	4 033 797

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2015	Acquisitions	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2016
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398	-	-	14 214 398
Bâtiment - campus d'Ottawa	112 462 178	313 461	-	112 775 639
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	16 869 169	404 250	-	17 273 419
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 928 255	-	-	5 928 255
Améliorations locatives	1 280 001	-	-	1 280 001
Mobilier et équipement	35 280 125	644 250	-	35 924 375
Équipement informatique et logiciels	31 210 709	1 043 605	-	32 254 314
Matériel roulant	64 423	67 800	-	132 223
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Construction en cours	485 451	665 590	-	1 151 041
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 426 332	-	-	3 426 332
	235 050 153	3 138 956	-	238 189 109

	Solde au 31 mars 2015	Amortissement	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2016
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Bâtiment - campus d'Ottawa	43 056 515	2 918 330	-	45 974 845
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	1 968 069	441 942	-	2 410 011
Résidence	4 125 663	316 356	-	4 442 019
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 685 082	30 682	-	5 715 764
Améliorations locatives	804 277	122 547	-	926 824
Mobilier et équipement	32 771 444	1 260 903	-	34 032 347
Équipement informatique et logiciels	30 292 967	1 034 913	-	31 327 880
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 121 702	216 231	-	3 337 933
	122 471 051	6 341 904	-	128 812 955
Valeur nette	112 579 102		-	109 376 154

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

6. Placements

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur et valeur comptable	Coût	Juste valeur et valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Fonds de dotation				
Encaisse	471 974	471 974	1 171 846	1 171 846
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 4,25 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	2 843 519	2 861 193	3 314 196	3 365 304
Fonds d'obligations	2 810 553	2 861 323	2 109 262	2 188 194
Actions canadiennes	1 584 336	1 770 819	1 356 236	1 601 736
Fonds d'actions mondiales	1 872 008	2 104 485	1 584 577	2 060 509
Fonds de placements alternatifs	300 930	314 760	274 445	299 505
Total des placements	9 933 320	10 434 554	9 860 562	10 737 094

Risque lié aux placements

Les placements dans des instruments financiers placent La Cité face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêts et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions mondiales détenus par La Cité.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements de La Cité se trouvent majoritairement en encaisse, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'obligations, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

7. Apports reportés à court-terme

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 621 563	-	706 618	4 328 181	4 269 896
Apports reçus au cours de l'exercice	6 466 638	1 113 121	666 798	8 246 557	7 503 784
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(802 825)	-	(802 825)	(903 850)
Constatés à titre de revenus	(7 296 144)	(310 296)	(476 097)	(8 082 537)	(6 541 649)
Solde à la fin de l'exercice	2 792 057	-	897 319	3 689 376	4 328 181

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	83 565 496	87 192 787
Apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	435 994	766 098
Transfert des apports reportés à court terme	802 825	903 850
Constatés à titre de revenus	(4 884 830)	(5 297 239)
Solde à la fin de l'exercice	79 919 485	83 565 496

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

9. Dette à long terme

	2016	2015
	\$	\$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$ capital et intérêts, échéant en août 2027	8 038 995	8 508 334
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07%. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027	2 404 605	2 532 984
Emprunt sur la résidence, 3,15 % remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêt, échéant en octobre 2018	244 422	339 032
Divers contrats de location-acquisition, taux variant de nul % à 10 % remboursables par versements de capital et intérêts mensuels allant de 702 \$ à 9 735 \$, trimestriels de 5 985 \$ et annuels de 76 532 \$ avec échéances diverses jusqu'en août 2017	530 792	987 672
	11 218 814	12 368 022
Portion échéant à court terme	1 002 065	1 020 829
	10 216 749	11 347 193

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2017	1 002 065
2018	746 339
2019	618 027
2020	597 954
2021	635 277
Exercices subséquents	5 214 547
	8 814 209

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, La Cité verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 798 110 \$ (4 816 264 \$ en 2015). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Au 31 mars 2016, le solde comptabilisé pour les autres régimes d'avantages sociaux est de 619 000 \$ (624 000 \$ en 2015). La Cité a comptabilisé un recouvrement de 5 000 \$ (une dépense de 20 000 \$ en 2015) pour ses autres régimes d'avantages sociaux.

Congés de maladies monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes de ces employés.

La Cité comptabilise une subvention à recevoir équivalente au passif. Au 31 mars 2016, le solde comptabilisé pour les congés de maladies monnayables est de 158 000 \$ (219 000 \$ en 2015).

Congés de maladies non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes des employé(e)s.

Au 31 mars 2016, le solde comptabilisé pour les congés de maladies non monnayables est de 1 997 000 \$ (2 062 000 \$ en 2015). La Cité a comptabilisé un recouvrement de 65 000 \$ (un recouvrement de 84 000 \$ en 2015) pour ses congés de maladies non monnayables.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2016	2015
Rendement sur les actifs	1,1 %	1,4 %
Taux d'escompte	1,70 %	1,60 %
Augmentation des coûts médicaux		
Hôpital	4,0 %	4,0 %
Médicaments	9,0 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	9,0 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034
Autres coûts médicaux	4,0 %	4,0 %
Soins de la vue/auditifs	4,0 %	4,0 %
Augmentation de la prime médicale	7,5 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	7,5 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,0 %	4,0 %
Taux de mortalité	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B
Taux de retraite	3,1 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée	3,1 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée

<u>Âge</u>	<u>Taux de retraite</u>
65	35 %
66	17 %
67	17 %
68	17 %
69	30 %
70	100 %

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par la Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiant(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2016	2015
	Phase 1	Phase 2			Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dons reçus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016						
Total des dons en argent	-	-	30 023	42 735	72 758	80 145
Fonds de dotation						
Solde au début	1 381 348	779 966	7 052 458	646 790	9 860 562	9 780 417
Apports reçus durant l'exercice	-	-	30 023	42 735	72 758	80 145
Solde à la fin de l'exercice	1 381 348	779 966	7 082 481	689 525	9 933 320	9 860 562
Fonds disponibles pour des bourses						
Solde au début de l'exercice	61 533	34 745	315 834	26 342	438 454	252 621
Revenus de placements	56 399	31 845	287 943	26 997	403 184	667 210
Bourses émises	(42 927)	(24 239)	(220 334)	(7 000)	(294 500)	(481 377)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	75 005	42 351	383 443	46 339	547 138	438 454
Nombre de bénéficiaires	45	26	232	8	311	466
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 456 353	822 317	7 465 924	735 864	10 480 458	10 299 016
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 526 056	861 674	7 823 305	770 657	10 981 692	11 175 548

12. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2016	2015
	\$	\$
Subvention à recevoir	73 202	1 732 569
Débiteurs	727 058	822 944
Stocks	4 806	(8 646)
Frais payés d'avance	(149 617)	(138 331)
Créditeurs et frais courus	429 717	(156 809)
Salaires et retenues exigibles	1 594 900	218 274
Apports reportés	164 020	962 135
	2 844 086	3 432 136

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

13. Soldes des fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2016, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 941 536 \$ (429 186 \$ en 2015). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Fonds de fonctionnement - Réserve pour engagements	38 364	49 108
Fonds d'immobilisations - Programme de renouvellement des bâtiments	902 440	379 346
Fonds assujetti à des restrictions	732	732
	941 536	429 186

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en août 2018.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2017	279 161
2018	213 228
2019	64 809

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en juin 2020.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2017	368 460
2018	368 460
2019	368 460
2020	92 115

15. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2016; au 31 mars 2016, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2015).

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

15. Éventualités (suite)

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

16. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des montants à recevoir n'est pas déterminable étant donné l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.
- Le placement dans les parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium est évalué au coût d'origine.
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

16. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2016
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	16 856 768	-	-	16 856 768
Placements				
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	2 861 193	-	2 861 193
Fonds d'obligations	-	2 861 323	-	2 861 323
Actions canadiennes	-	1 770 819	-	1 770 819
Fonds d'actions mondiales	-	2 104 485	-	2 104 485
Fonds de placements alternatifs	-	314 760	-	314 760
Total	16 856 768	9 962 580	-	26 819 348

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2015
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	14 711 991	-	-	14 711 991
Placements				
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	3 365 304	-	3 365 304
Fonds d'obligations	-	2 188 194	-	2 188 194
Actions canadiennes	-	1 601 736	-	1 601 736
Fonds d'actions mondiales	-	2 060 509	-	2 060 509
Fonds de placements alternatifs	-	299 505	-	299 505
Total	14 711 991	9 565 248	-	24 277 239

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2016
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	11 218 814	-	11 218 814

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2015
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	12 368 022	-	12 368 022

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que le Collège paie.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2016

16. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêts auxquels les bénéficiaires de La Cité sont exposés, surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêts. La Cité est exposée à des risques au taux d'intérêts de ses placements et de sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme via un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation au taux d'intérêts du marché n'aura aucun impact sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2016, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 78 076 \$ (111 099 \$ en 2015). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité. Au 31 mars 2016, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 463 512 \$ (495 943 \$ en 2015).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de prix

Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2016, une variation de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 352 569 \$ (307 497 \$ en 2015). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Subventions - Annexe 1

de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	2016 Total	2015 Total
	\$	\$	\$	\$
Subventions				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	41 493 208	2 070 910	43 564 118	41 340 676
Impôts fonciers	311 100	-	311 100	320 325
Service d'emplois d'été	398 783	-	398 783	384 414
Service emploi	2 906 611	-	2 906 611	3 273 322
Alphabétisation et formation de base	1 169 535	-	1 169 535	1 171 884
Apprentissage et projets spéciaux	2 735 747	-	2 735 747	2 330 623
Aide financière	299 227	-	299 227	360 401
Autres	1 471 835	-	1 471 835	1 590 328
	50 786 046	2 070 910	52 856 956	50 771 973
Autres sources	2 488 154	-	2 488 154	1 622 086
	53 274 200	2 070 910	55 345 110	52 394 059

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Services associés - Annexe 2
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Magasin scolaire	Services alimentaires	Résidence	Stationnements et services complémentaires	2016 Total	2015 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités d'opérations						
Chiffre d'affaires	-	-	2 198 468	1 832 521	4 030 989	3 904 833
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 101 095)	-	(1 101 095)	(1 105 199)
	-	-	1 097 373	1 832 521	2 929 894	2 799 634
Frais d'exploitation	-	-	1 323 591	414 682	1 738 273	1 918 441
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges des activités d'opérations	-	-	(226 218)	1 417 839	1 191 621	881 193
Activités d'impartition						
Royautés	61 061	106 608	-	-	167 669	161 747
Facturation de services	-	-	-	133 182	133 182	132 951
	61 061	106 608	-	133 182	300 851	294 698
Frais d'exploitation	-	79 358	-	131 437	210 795	207 951
Excédent des produits sur les charges des activités d'impartitions	61 061	27 250	-	1 745	90 056	86 747
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	61 061	27 250	(226 218)	1 419 584	1 281 677	967 940